

6.3 Masters en alternance : la formation des enseignants se professionnalise

L'ESSENTIEL

- ▶ En 2011-2012, un tiers des académies expérimente le master en alternance qui vise à élargir le recrutement des futurs enseignants à ceux qui exercent une activité professionnelle pendant leurs études.
- ▶ Le master en alternance permet une entrée progressive dans le métier. Il favorise la professionnalisation par une meilleure connaissance des établissements et facilite les interactions entre pratique pédagogique et formation théorique.

➤ Entrer progressivement dans le métier

Le master en alternance propose aux étudiants de **s'initier à leur future pratique professionnelle dès leur première année d'étude**. Cette approche leur permet de se familiariser avec les enjeux de la vie scolaire (surveillance, permanences), d'assurer le soutien scolaire à de petits groupes d'élèves puis, progressivement, de prendre la responsabilité de toute une classe (dans les écoles ou les établissements scolaires du second degré). En deuxième année, ils assurent des tâches d'enseignement ou d'éducation pour un volume total pouvant aller jusqu'à un tiers de temps de service d'un titulaire.

➤ Bénéficier d'un encadrement adapté

Les étudiants en alternance sont accompagnés par leur **maître de stage** qui les **conseille dans la planification, l'organisation des cours, la mise en œuvre des enseignements et l'évaluation des élèves**. Les maîtres de stage répondent à toutes les questions qui relèvent de la gestion des classes et de la discipline. Dans les collèges et lycées, ils facilitent les interactions entre les différents services : documentation, vie scolaire et enseignement.

➤ Poursuivre ses études à l'université

Les stages sont placés sous la responsabilité administrative et pédagogique de l'université. Les périodes d'alternance, où les étudiants sont en activité d'enseignement ou d'éducation, font partie de leur formation en master, au même titre que les autres modules. Selon des modalités arrêtées par chaque université, elles sont prises en compte dans la délivrance du diplôme.

➤ Intervenir sous statut de contractuel

Pendant les périodes de professionnalisation, les étudiants ont le statut de contractuels de droit public avec **un contrat d'enseignement** pour un nombre d'heures limité à 1/3 de temps de service d'un titulaire ou éventuellement un contrat d'assistant d'éducation (AED) en première année.

➤ Une rémunération complétée par une bourse

Pour les périodes où ils exercent en tant que contractuels, les étudiants du master en alternance sont bien sûr rémunérés. En outre, ils peuvent bénéficier, sous certaines conditions, des bourses de l'enseignement supérieur et des aides spécifiques en faveur des étudiants qui se destinent au métier d'enseignant. Elles sont attribuées dès la première année de master.

➤ Une expérimentation évaluée

Le master en alternance fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Un observatoire de la masterisation a pour mission de :

- recenser les solutions mises en œuvre par les académies pour répondre aux problèmes pratiques posés par l'organisation des stages ;
- suivre l'évolution des pratiques en matière de masterisation ;
- proposer des pistes d'amélioration ;
- produire des outils qui contribuent à la formation des enseignants.

➤ Vers une formation par apprentissage

La préparation aux masters et aux concours de l'enseignement peut être envisagée par la voie de l'apprentissage. Cette démarche renforce encore la professionnalisation des enseignants. À partir de la rentrée 2011-2012, les CFA des universités ont la possibilité de soumettre des maquettes de formation aux autorités universitaires et académiques et à l'agrément des conseils régionaux.

CHIFFRES CLÉS

L'EXPÉRIMENTATION EN CHIFFRES

- 11** académies concernées.
- 34** universités engagées.
- 760** étudiants visent le professorat des écoles.
- 250** étudiants visent le professorat du second degré.